

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 31 (1985)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** Affaires fédérales

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 24.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Demi-tarif sur les transports publics une initiative parlementaire du groupe socialiste

Il faut diminuer de moitié les tarifs des transports publics afin de les rendre plus attractifs. Telle est le but de l'initiative parlementaire qui sera déposée durant cette session encore par le groupe socialiste des Chambres. Celui-ci l'a présentée à Berne au cours d'une conférence de presse. Le coût de l'opération, quelque 400 millions, devrait être supporté moitié par la Confédération, moitié par les droits d'entrée sur les carburants.

Lors de la session extraordinaire sur la mort des forêts, la discussion a surtout porté sur des mesures « défensives » (abaissement des vitesses, etc.), a souligné le Conseiller national Silvio Bircher (soc/AG). Il faut donc maintenant passer à l'offensive. Le plan d'attaque ? Instituer, par un arrêté fédéral urgent qui entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1986 déjà, une diminution de moitié du prix des billets des CFF, des cars postaux ainsi que des entreprises de transports privés au bénéfice d'une concession fédérale.

Les transports publics restent un moyen de transport trop cher, a remarqué le Président du parti socialiste, le Bâlois Helmut Hubacher. Pour le conseiller national Victor Ruffy (soc/VD), l'arrêté fédéral urgent permettra donc de créer le climat psychologique nécessaire pour modifier le comportement des automobilistes.

## 3,4 millions pour l'aide sociale des Suisses de l'étranger en 1984

La Suisse a consacré l'an dernier 3,4 millions pour l'aide sociale aux Suisses de l'étranger. Selon les chiffres publiés par le Département fédéral de justice et police, elle a ainsi porté assistance à 1'284 personnes dans près de 80 pays. L'aide intervient souvent pour des personnes âgées, pour lesquelles les prestations en vigueur dans le pays de domicile ne suffisent pas.

L'aide a été apportée ainsi l'an dernier à 141 Suisses en Italie, 115 en France, 110 en Inde, 80 au Brésil, 68 en Argentine, 57 aux Etats-Unis. Ce pour les pays les plus importants. La raison de cette aide ? En Amérique du Sud particulièrement, la Suisse doit apporter un secours à des personnes âgées, émi-

grants du début du siècle, qui ne peuvent vivre avec les prestations du pays de domicile ou qui ne bénéficient même d'aucune prestation. Autre cas assez fréquent, l'aide apportée à des voyageurs « au long cours » qui font de longues haltes dans certains pays, en Inde notamment. Il s'agit plutôt dans ce cas de rapatrier ces personnes, précise-t-on au Département fédéral de justice et police.

Par ailleurs, à ces 3,4 millions vient s'ajouter une somme de 1,4 million consacrée à des rentes versées pour des Suisses de l'étranger et Suisses rapatriés qui ont subi des dommages pendant la Seconde guerre mondiale. 303 personnes bénéficient de ces prestations.

L'Office fédéral de la Police est encore intervenu pour le recouvrement de pensions alimentaires dans des cas de divorce à 183 reprises. 34 cas ont abouti, mais ils se référaient pour la plupart aux années précédentes.

Enfin, ces chiffres n'incluent pas les aides apportées à des touristes suisses ayant eu de soudaines difficultés lors d'un séjour à l'étranger. La loi fédérale sur l'assistance des Suisses à l'étranger ne s'applique en effet pas à ce genre de situation. Les touristes suisses dans le besoin peuvent cependant recevoir à titre de prêt de quoi vivre en attendant d'avoir pu se procurer l'argent nécessaire. 918 Suisses ont recouru à ce moyen l'an dernier, pour une somme de quelque 338'000 francs. Sur cette somme, plus de 45'000 francs sont restés à la charge de la Confédération, les requérants n'ayant pu s'acquitter de leur dette.

## Fonctionnaires fédéraux : 156 postes à mériter

Sur un total de 100 055 employés de l'administration fédérale CFF et PTT inclus — les titulaires de 156 postes devront faire des efforts. Ils n'ont été réélus qu'avec réserve pour 1985, leur aptitude et comportement « ne donnant que partiellement satisfaction », selon les termes utilisés lundi par le Département fédéral des Finances (DFF) dans un tableau sur les réélections pour la période administrative 1985-88.

A la fin de 1984, 30 497 fonctionnaires fédéraux travaillaient dans l'administration générale, 38 859 aux PTT et 30 669 aux CFF. Sur les 217 fonctionnaires non

réélus — essentiellement pour raison d'âge — seuls 13 ont été licenciés pour aptitude ou comportement insuffisant. Quant aux femmes, elles ont été très rares à faire usage de la nouvelle possibilité qui leur était offerte de partir à la retraite à 65 ans seulement, au lieu de 62, a indiqué à l'ATS M. Oswald Sigg, porte-parole du DFF. Les préparatifs des réélections et la réélection elle-même pour la nouvelle période administrative, qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre 1988, ont eu lieu l'an passé déjà.

Au total, 7 442 fonctionnaires n'ont pu être réélus qu'avec réserve. Pour la plupart (7 239), la raison est qu'ils atteindront la limite d'âge durant la période 1985-88. Chez 156 d'entre eux — 95 aux PTT, 40 dans l'administration générale et 21 chez les CFF — c'est un comportement ou une aptitude ne donnant que partiellement satisfaction qui a motivé les réserves, soit 60 cas de plus que lors de la précédente réélection.

Selon M. Sigg, il ne faut pas y voir des directives plus dures, mais il n'est pas exclu que la pression croissante des mesures de rationalisation a conduit à des critères plus sévères.

## Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la Confédération

Le Service d'information de la Chancellerie fédérale a publié l'édition 85 de la brochure « la Confédération en bref », donnant un aperçu succinct des institutions de la Confédération, ainsi que de leurs tâches principales. Chacun et chacune peut demander cette publication gratuite auprès de l'OFCIM, 3000 Berne, en joignant une étiquette collante portant nom et adresse du destinataire.

Le fascicule comprend notamment une énumération des sièges des partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, ainsi qu'un organigramme de l'Administration fédérale. Quelques graphiques facilitent en outre une bonne vue d'ensemble. Toutes les données et les dates ont été mises à jour, et pour la première fois, une liste des brochures gratuites de la Confédération destinées à l'instruction civique a été incluse.

**Décentralisation  
de l'administration fédérale :  
huit offices retenus**

Le Conseil fédéral a fait son choix en matière de décentralisation de l'administration : huit offices fédéraux concernant les forêts, la statistique, les assurances privées, la propriété intellectuelle, le logement, l'économie des eaux, les blés et les chevaux de l'armée devraient quitter Berne. Quelque 700 collaborateurs sont concernés par cette mesure, a indiqué le Département fédéral des Finances.

C'est à fin 1981 que remonte cette initiative qui a pour but de répartir plus équitablement les emplois de la Confédération et de mieux tenir compte des minorités linguistiques. Des 14 offices pris en considération par le Département fédéral des Finances, 8 ont finalement été retenus. Non moins de 18 cantons s'étaient immédiatement montrés intéressés. Parmi ces derniers, le Jura, Neuchâtel, Fribourg, le Valais et le Tessin, des régions périphériques qui devraient être les premières à bénéficier de la décentralisation.

Une décentralisation déjà largement accomplie dans les faits, puisque 60. % des quelque 40 000 agents de l'administration générale de la Confédération ont leur lieu d'affectation hors du canton de Berne. Sans compter les grandes régions, PTT et CFF, bien entendu

décentralisées. Toutefois, constate le Conseil fédéral, les fonctions à haute responsabilité et les centres de décisions se trouvent essentiellement à Berne, à l'instar des offices nécessitant des contacts permanents avec d'autres services.

Les frais d'investissement se monteront entre 2 et 30 millions de francs selon l'importance de l'Office décentralisé. Les retombées économiques pour les cantons concernés ne seront pas négligeables, souligne le DFF : outre la création et l'exploitation des locaux nécessaires, il faut compter sur les recettes fiscales des quelque 700 nouveaux fonctionnaires. A eux seuls, l'Office de la Statistique et l'Office de la Propriété intellectuelle comptent chacun 200 personnes. Le DFF procédera à un appel d'offre, puis le Gouvernement statuera, avant que le Parlement ne vote les crédits nécessaires.

Le projet du Conseil fédéral ne fait pas l'unanimité, aussi bien du côté du personnel fédéral que des autorités bernoises. Ces dernières avaient d'ailleurs pris position, le 20 décembre dernier, pour demander que la décentralisation ne concerne que les services en voie de création ou de réorganisation, prétextant de la situation économique relativement défavorable du canton.

Pour sa part, l'Union fédérative du personnel des administrations et des entreprises publi-

ques déplore le fait que le Conseil n'a pas abandonné son projet. Un projet, souligne-t-elle dans une prise de position publiée, qui ne se justifie ni sur le plan politique ni sur le plan financier.

**Adhésion à l'ONU  
La Suisse ne votera qu'en mars 1986**

Le peuple ne votera sur l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU) que l'année prochaine, vraisemblablement au mois de mars. Lors de sa séance hebdomadaire, le Conseil fédéral a par ailleurs fixé les objets des prochaines votations fédérales. Ceux qui seront soumis au souverain le 9 juin et le 22 septembre sont connus, alors que pour le 1<sup>er</sup> décembre tout dépend encore de la diligence des Chambres fédérales.

Pour ce qui concerne l'adhésion à l'ONU, le Conseil fédéral a décidé de ne présenter que ce seul objet pour le scrutin, étant donné son importance pour l'avenir du pays. Le délai choisi — il reste plus d'une année — doit permettre de laisser un temps suffisant pour assurer une bonne information. Cette préoccupation, a souligné le vice-chancelier Achille Casanova, est en particulier celle du canton de Genève, plus spécialement touché par la question. Le fait que des élections cantonales s'y déroulent en automne 1985 joue également un rôle dans sa requête.

\*\*\*\*\*  
**RAYONNEMENT DE LA SUISSE A L'ETRANGER**

**La Suisse à la Foire d'Alger**

Vingt-six entreprises suisses, groupées dans un pavillon de 700 m<sup>2</sup> organisé par l'Office suisse d'Expansion commerciale (OSEC), ont participé à la 21<sup>e</sup> Foire internationale d'Alger ouverte du 6 mars au 17 mars.

Cette foire, indique l'OSEC, était placée sous le signe du nouveau plan quinquennal algérien qui met la priorité sur les investissements dans l'agriculture, l'hydraulique et les infrastructures. Mille cinq cents firmes provenant de quarante-cinq pays occupèrent une surface de 114 000 m<sup>2</sup>.

Les entreprises suisses représentaient principalement les secteurs des machines-outils, des techniques de construction, des instruments de mesure et de l'industrie ferroviaire. Une journée officielle suisse, placée sous le patronage de M. Erik Lang, ambassadeur de Suisse à Alger, a également eu lieu.

**Inauguration du pavillon suisse à l'exposition de Tsukuba**

Lors d'une cérémonie empreinte de modestie, l'ambassadeur de Suisse au Japon M. Dieter Chenaux-Repond a procédé à l'inauguration du pavillon suisse de l'Exposition internationale de Tsukuba. Centrée sur la technologie de pointe, elle a ouvert officiellement ses portes le 17 mars à une

cinquantaine de kilomètres de la capitale japonaise pour ne les refermer que cinq mois plus tard.

Commissaire général du pavillon suisse, M. Chenaux-Repond a d'abord souhaité la bienvenue à une septantaine de représentants des milieux d'affaires et diplomatiques suisses au Japon. Puis son épouse a coupé le ruban officiel. Guidés par Jean-Jacques Gagnebin, directeur du pavillon suisse, sur une réalisation qui a coûté 6,4 millions de francs, les visiteurs ont procédé à la visite des lieux.

Ils ont assisté à la projection d'un film ayant pour thème l'eau. Son réalisateur H.-P. Danuser, pour illustrer cette technologie hydraulique helvétique, a bénéficié des effets spéciaux du Bâlois P. Linder. L'essentiel des 1 200 mètres carrés de surface du pavillon suisse de Tsukuba sont occupés par le restaurant « Le Soleil » géré par Prohotel une filiale de Swissair.

Après la projection du film, les hôtes suisses ont eu l'occasion de goûter de la nourriture helvétique qui, de l'avis général, devrait convenir aux palais japonais. Le 15 mars, en levée de rideau de l'exposition japonaise, l'ambassadeur Chenaux-Repond a reçu dans le pavillon suisse le prince héritier Akihito et la princesse Michiko.

Les organisateurs de cette manifestation japonaise attendent 20 millions de visiteurs.

**Rolf Liebermann  
reçoit le prix Hermann Voss**

Max Liebermann, compositeur suisse et directeur de l'opéra de Hambourg (RFA), recevra le prix Hermann Voss 1985 pour les services rendus à l'orchestre ouest-allemand, a indiqué à Hambourg l'association des orchestres ouest-allemands qui attribue le prix. Le prix doté de 10 000 marks, sera remis à Rolf Liebermann le 19 avril à Berlin-Ouest, à l'occasion de la conférence des orchestres ouest-allemands. Il est attribué tous les trois ans.

**USA : une immigrante suisse  
gouverneur de l'Etat du Vermont**

Une immigrante suisse, Mme Madeleine Kunin, est devenue la première femme gouverneur du Vermont et s'est engagée à raviver la foi dans le « rêve américain ». Mme Kunin, qui a été élue en novembre gouverneur démocrate de l'état, a expliqué dans son discours inaugural qu'elle était arrivée aux Etats-Unis en 1940, à l'âge de 6 ans, accompagnée par sa mère. Celle-ci avait « une foi sans limite dans ce que ce pays pouvait offrir » et « son rêve m'a permis de lutter et d'atteindre des horizons que je croyais hors de ma portée », a dit Mme Kunin. « Ce rêve doit continuer à vivre dans la prochaine génération », a-t-elle ajouté. Selon elle, les enfants doivent « croire que dans ce pays quiconque peut atteindre n'importe quel objectif, avec une égalité de chances dans le travail et l'éducation ». Mme Kunin est la deuxième femme élue gouverneur d'un état américain après Mme Martha Layne Collins, gouverneur du Kentucky.